



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Gendarmerie nationale

N° 4673 du 26 janvier 2022
GEND/DPMGN/SDC/BRCE

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L.4111-1 à L.4144-1 ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2 ;

Vu le décret n° 2008-946 du 12 septembre 2008 portant statut particulier du corps des officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 20 août 2021 autorisant l'ouverture des concours pour le recrutement d'officiers de la gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 29 septembre 2021 relatif aux concours de recrutement du corps d'officiers de la gendarmerie ;

Vu le procès-verbal de délibération du jury en date du 26 janvier 2022.

DÉCIDE

Art. 1^{er}. À l'issue des épreuves écrites du concours prévu à l'article 8-2 du décret susvisé (OG OA) - session 2022, les onze (11) candidats dont le nom suit, sont déclarés admissibles (classement par ordre alphabétique) :

	N° candidature	Grade	Nom naissance	Prénom	Option à l'oral
1	1194664	CNE	Adé	Olivier	Anglais
2	1189792	CNE	Assal	Erik	Anglais
3	1190813	CNE	Bény	François	Anglais
4	1195053	CNE	Cerne	Thibaud	Allemand
5	1193734	LTN	Chaumier	Nathan	Anglais
6	1191585	CNE	Jeanpierre	Maxime	Anglais
7	1194100	CNE	Robert	Victor	Anglais
8	1194882	CNE	Robilliart	Anselme	Anglais
9	1190607	CNE	Strenaer	Pierre-Antoine	Anglais
10	1194598	LTN	Vidal	Julien	Anglais
11	1193003	CNE	Vitalis	Quentin	Italien

Art. 2. Les candidats et candidates admissibles seront convoqués à l'EONG (Melun) pour passer les épreuves orales et sportives du 02 au 04 mars 2022.

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation,
le général de division Bruno ARVISET,
adjoint au directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale

ORIGINAL SIGNÉ

DESTINATAIRES :

- CSC RG Aquitaine ;
- CSC RG Bretagne ;
- CSC RG Ile-de-France ;
- CSC RG Lorraine ;
- CSC RG Nord Pas de Calais ;
- CSC RG Provence-Alpes-Côte d'azur ;
- CSC RG Rhône-Alpes ;
- Direction générale de la gendarmerie nationale ;
- EONG.